

Nos d'ordre.	Date des opérations.	Noms et motifs de la Dépense.	Montant des pièces.	Pièces admises en liquidation.	Pièces rejetées.	Observations.
17	1 ^{er}	X. Résident. Solde acquise en janvier 188	800 »	800 »		Mandat du S. L. ch. 1 ^{er} , F
18	d ^o	d ^o Supplément et frais de bureau acquis en 188 ...	250 »	242 50	A 7 50	d ^o d ^o
19	d ^o	Y. Agent spécial. Solde acquise en janvier	294 »	294 »		d ^o d ^o
20	d ^o	d ^o Rem. acquises en janvier	73 55	73 55		d ^o ch. 2, B
21	d ^o	d ^o Frais de bureau en janv.	24 25	24 25		d ^o ch. 4 ^{er} , B
22	5	N°. Fournitures diverses en janvier..	47 50	»	B 47 50	»
23	12	N°. Fourniture de 100 kilogrammes de viande en février.....	242 50	242 50		Mandat du S. L. ch. 4 ^{er} , a
24	13	Salaires des agents de service en janvier	223 50	223 50		d ^o d ^o
25	17	N°. Achat de 20 bœufs vivants.....	2,140 »	2,140 »		Mandat du S. Colonial ch
			4,034 30	4,009 30	25 »	
		A ajouter les pièces rejetées appartenant au mois de janvier :				
43	17	Achat d'un plumeau en janvier	8 »	8 »		Mandat du S. L. ch. 2, F
16	24	Achat d'une brosse à parquet en janvier	5 »	5 »		d ^o d ^o
		Total des dépenses.....	4,047 30	4,022 30	25 »	
		Les dépenses antérieures étaient, déduction faite des pièces rejetées....	10,780 »	10,778 »		
			14,827 30	14,800 30	25 »	
		A déduire du montant des pièces pour rectification de la pièce de dépense n° 4 portée pour la somme brute au lieu de la somme nette.....	2 »			
		A reporter.....	14,825 30	14,800 30	25 »	

(A) La pièce est acceptée en liquidation, mais le bureau des fonds l'inscrit au net.

(B) La pièce est rejetée parce que la yard (voir journal) n'est pas une mesure française.